



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

Conseil d'Administration

Réunion du Vendredi 6 janvier 2006

Présidence : Mr Fernand DUCHAUSSOY

Présents : MM. Gérard CAPELLO, Alain CHARRANCE, Roland COQUARD, Bruno FOUCHET, Roger GAUBERT, Jacques GEISSELHARDT, Jean-Claude HAZEAX, Olivier HUMBERT, Germain LE GARREC, Jean MEZIERE, Alain PORCU, François PRAT, Jean-Marc PUISSESSEAU, Gilbert SCHNEIDER, Claude VERDURON.

Excusé(e)s : Mme Bernadette CONSTANTIN, MM. Arnold ALPHON-LAYRE, Guy ANTOINE, Bernard BARBET, Jacky BOUZIER, Jacky FORTEPAULE, Bernard LAYDIS, Pierre-Marie MASSY, Nicolas USAI.

Assistent : MM. François GEORGET, Jean-Pierre MORLANS, André PREVOSTO, Patrick WINCKE, MM. Florent DOUSSET, Pierre GUIBERT



Préambule

Le Conseil, informé du décès de :

- Madame AUDAN le 12 décembre 2005, mère de Paul AUDAN, membre de la Commission d'Appel de la LFA,
- Madame BARBET le 4 janvier 2006, mère de Bernard BARBET, membre du Conseil d'Administration de la LFA et Président de la Ligue Rhône-Alpes,
- Monsieur Paul LE HESRAN le 8 décembre 2005, ancien Secrétaire Général de la F.F.F. et ancien Président de la Ligue de Bretagne,

renouvelle aux familles ses sentiments de condoléances attristées.

Le Conseil

- prend note de l'indisponibilité temporaire (trois mois, à partir du 12 décembre 2005) pour raisons personnelles de Monsieur Guy ROCH, Président de la Ligue Guadeloupéenne de Football.
Pendant son absence, l'intérim sera assuré par Monsieur Mathieu GALVANI (1^{er} Vice-Président).

Le Conseil remercie

- Monsieur Jacques GEISSELHARDT et ses Collègues de l'Equipe de France, pour leur carte du Niger,
- Monsieur Fernand DUCHAUSSOY, pour sa carte souvenir du Maroc,
- Monsieur Nicolas USAI, pour ses bons vœux.

1 – Approbation des Procès-verbaux

➤ Conseil d'Administration du vendredi 2 décembre 2005

Après explications du Président et de Jean-Pierre MORLANS sur l'activité et les responsabilités « extérieures » que pourraient être amenés à exercer les Conseillers d'Animation Départementaux,

le Conseil adopte à l'unanimité ledit procès-verbal.

➤ Commission d'Appel

Réunion du 4 novembre 2005

En dehors de l'appel concernant la rencontre LEVALLOIS / IVRY (en évocation à la réunion de ce jour), le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Réunion du 2 décembre 2005

Adopté à l'unanimité.

2 – Informations et Communications du Président

Le Président Fernand DUCHAUSSOY présente ses meilleurs vœux à tous ses collègues de la LFA, mais aussi des Ligues et des Districts. Il rappelle à cette occasion deux objectifs qui lui tiennent à cœur :

- 1°) la mise en place d'une véritable politique du football national à travers les Conventions d'objectifs, en tenant compte des expériences et des initiatives « de la base ».
- 2°) accompagner et soutenir le Président de la Fédération, Jean-Pierre ESCALETTES, dans sa tâche de restructuration (le futur déménagement en est déjà un témoignage).

2.1 – Journées BUT

Le bilan des 4^{ème} journées de l'arbitrage sera commenté par la DNA lors d'un prochain conseil. Néanmoins, nous enregistrons ce jour la mise à l'honneur des Districts ayant assuré les meilleures organisations. Il s'agit de :

- District du Territoire de Belfort,
- District de Rhône Durance,
- District du Val de Marne.

Chacun d'eux recevra un téléviseur-enregistreur.

Le Conseil les félicite pour cette distinction.

2.2 – Association Française du Corps Arbitral Multisports : XX^{ème} Assemblée Générale

Monsieur Germain LE GARREC représentera la L.F.A. à cette réunion du 3 février 2006 à la Maison du Sport Français à Paris.

2.3 – 6^{ème} Conférence UEFA sur le football de base – aujourd’hui et demain

Monsieur Jean-Pierre MORLANS assistera à cette réunion qui se tiendra du 14 au 17 mars 2006 à Coverciano / Florence (Italie).

2.4 – Lettre de Monsieur Claude LEMAGNEN du 5 décembre 2005

Fait part de sa démission de la fonction de Délégué Fédéral.

Le Conseil enregistre cette décision et remercie Monsieur LEMAGNEN pour tous les services qu’il a rendus à la cause du football.

2.5 – Lettre de Monsieur Aimé JACQUET du 12 décembre 2005 sur le poste de Conseiller Départemental du Football d’Animation.

Le Président commente ce courrier du Directeur Technique National sur les conditions à mettre en place pour favoriser la réussite de cette opération. Le Président rencontrera Aimé JACQUET pour évoquer l’ensemble du dossier.

2.6 – Dossier « recrutement arbitres » par une société tiers

Après présentation du dossier par le Président DUCHAUSSOY et intervention de François PRAT sur la légalité de la démarche, le Conseil fait part de sa surprise sur ce type de dispositions. Il rappelle qu’il appartient aux Districts, aux Ligues et aux CTRA d’organiser les opérations de recrutement, de formation et de fidélisation à l’arbitrage.

2.7 – Demande de conciliation du 5 décembre 2005 de LEVALLOIS SC auprès du CNOSF

« Contestation de la décision de la Commission d’Appel de la Ligue du Football Amateur, en date du 4 novembre 2005, donnant à rejouer la rencontre LEVALLOIS SC / US IVRY du 28 août 2005 (CFA2). »

Jean-Claude HAZEUX détaille ce dossier à ses collègues.

Le Président fait état de l’acceptation par le Conseil Fédéral de ce jour de la proposition du conciliateur de *« rapporter la décision contestée et de rétablir le résultat acquis sur le terrain. »*

3 – Développement de l’emploi sportif (rapporteur Mr Pierre GUIBERT)

Florent DOUSSET présente le contenu des emplois aidés dans le cadre de la convention entre la FFF et les différents Ministères (Emploi et Sports).

I – CONTRAT D’AVENIR

- **Objet** : créé en lieu et place des « contrats emploi solidarité » et « contrats emploi consolidés ». Il en conserve l’esprit qui est de **faciliter l’insertion professionnelle**.

Il porte *« sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs non satisfaits »*.

- **Mise en œuvre** et suivi d'une convention au niveau local (Etat – ANPE)
- **Bénéficiaires** : personnes sans emploi
- Les sociétés sportives ne peuvent conclure des CA
- **Contrat de travail** : de 6 mois à 24 mois à temps plein (35 heures) ou temps partiel (mini 20 heures).

Aide de l'Etat

- Prise en charge en partie du coût du contrat de travail et, éventuellement, des actions de formation prévues par la convention,
Le taux de prise en charge ne peut excéder **95 % du taux brut du SMIC** par heure travaillée
- +
 - **Exonération** des cotisations patronales de sécurité sociale afférentes à la fraction de la rémunération n'excédant pas le produit du SMIC par le nombre d'heures rémunérées
 - **Exonération** de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et des participations dues au titre de l'effort de construction.

II – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

- **Objet** : porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs non satisfaits
- **Mise en œuvre** et suivi d'une convention au niveau local (département et communes)
- **Bénéficiaires** : personnes percevant le R.M.I., l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation de parent isolé
- Les sociétés sportives ne peuvent en bénéficier
- **Contrat de travail** : conclu en principe pour 2 ans et renouvelable 1 an et 26 heures de travail par semaine.

Les aides :

Aide versée par le débiteur de l'allocation (433,06 € mensuel en 2006)

Aide l'Etat :

- aide **dégressive** basée sur le coût entre les 433,06 € et le salaire brut (75 % année 1 et 50 années suivantes)

Précision : pourcentages augmentés pour les conventions conclues avant le 1^{er} mars 2006

- aide **forfaitaire** de 1 500 € (si transformation en CDI avant terme)
- exonérations : idem CA

A titre d'exemple, Pierre GUIBERT présente ce qui a été signé dans le District du VAR, en prolongement de l'opération « ça c'est du Foot ».

Résumé :

Les actions menées depuis deux ans dans le District du Var afin de lutter contre la violence et les incivilités permettent de confirmer la nécessité de former des jeunes à la médiation et aux lois du jeu afin de les faire intervenir directement au sein des clubs, auprès d'autres jeunes dans un but de sensibilisation et de prévention.

En partenariat avec la Région, il est proposé de systématiser des créations d'emplois pour les jeunes sur la base des nouveaux CAE.

En complément de l'expérience présentée, Messieurs GEISSELHARDT et SCHNEIDER interviennent sur le nouveau dispositif qui sera mis en place à l'issue des événements des banlieues.

Le Conseil remercie Pierre GUIBERT pour ses explications.

4 – La Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) : présentation de Maître Florent DOUSSET

I – PRINCIPES GENERAUX

Les négociations : engagées en 1997 à l'initiative du C.N.O.S.F.

La signature : le 7 juillet 2005, avec :

- du côté salarié : CFDT, CFTC, CGC, FO, CNES (Educateurs sportifs) et FNASS (sportifs).
- du côté employeur : COSMOS (employeurs du mouvement sportif) et CNEA (employeurs associatifs).

Le champ d'application : qui sera concerné par la CCNS ?

du côté **employeurs** : ceux dont l'activité principale est :

- l'organisation, la gestion et l'encadrement d'activités sportives,
- la gestion d'installations et d'équipements sportifs,
- l'enseignement, la formation aux activités sportives et la formation professionnelle aux métiers du sport,
- la promotion et l'organisation de manifestations sportives.

du côté des **salariés** : tous.

A quelle date la convention sera-t-elle applicable ?

A la date d'**extension** (validation) par le Ministre du travail (1^{er} semestre 2006 ?)

Précisions : certains textes étaient déjà applicables (champ d'application, financement de la négociation, formation professionnelle ...)

Devra-t-on obligatoirement appliquer la CCNS à cette date ?

OUI : en ce qui concerne les dispositions qui seront étendues,

NON : en ce qui concerne les dispositions qui ne seraient pas étendues (sauf si l'employeur adhère à une organisation signataire).

Le contenu de la CCNS

Globalement deux catégories de règles :

Des avantages sociaux pour les salariés,

Des mécanismes permettant de mieux organiser le travail (contrats, durée du travail, prévoyance, formation, classifications, etc...).

II – CONSEQUENCES JURIDIQUES DANS LE SECTEUR DU FOOTBALL AMATEUR

1 – Situation actuelle

Liges, Districts et clubs doivent obligatoirement appliquer (outre le Code du Travail)

La Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football (pour le **personnel concerné**)

L'accord collectif pour les **entraîneurs**.

2 – Situation après l'entrée en vigueur de la CCNS :

Liges, Districts et clubs doivent obligatoirement appliquer (outre le Code du Travail)

La CCNS (pour **tous** les salariés) + la Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football (pour tout le **personnel concerné**).

L'accord collectif pour les **entraîneurs**.

Comment appliquer ces différents textes ?

Principe général :

Comparaison des textes

puis

Application du « **principe le plus favorable** » pour le salarié.

III – CONSEQUENCES PRATIQUES POUR LES EMPLOYEURS DU FOOTBALL AMATEUR

1 – En terme d'avantages sociaux

En général, la CCAAF présente des avantages plus favorables que la CCNS : **donc on continue à appliquer ces dispositions**

Exemple 1 : prise en charge du salaire pendant arrêt maladie

CCAF : maintien du salaire pendant les 6 premiers mois d'arrêt

CCNS : maintien du salaire pendant les 90 premiers jours d'arrêt

Exemple 2 : indemnité de licenciement (pour un salarié ayant 6 ans d'ancienneté et percevant un salaire mensuel de 3 000 € brut).

CCAAF : 9 000 €

CCNS : 1 800 €.

Attention toutefois, la CCNS est plus favorable que la CCAAF notamment en matière de :

Prévoyance (+ obligation de verser à un organisme désigné)

Formation professionnelle (+ obligation de verser à un organisme désigné)

Prime d'ancienneté (en partie)

Indemnité de départ à la retraite

Heures supplémentaires

Temps partiel, etc....

2 – En terme de mécanismes d'organisation du travail

La CCNS apporte un certain nombre de mécanismes et principes nouveaux qui n'existent pas dans la CCAAF :

- Travail intermittent
- Temps partiel
- Forfait en jour des cadres
- Durée maximum du travail
- Contrat d'intervention
- Mise à la retraite
- Seuil de mise en place des représentants du personnel
- Classifications, etc...

Comment anticiper et se préparer ?

Il apparaît nécessaire :

- 1 – **d'informer les employeurs** de ce qui va changer, ne pas changer et donc de s'y préparer
- 2 – de mettre à disposition une **assistance adaptée** pour la mise en oeuvre concrète des nouveautés :

- Guide pratique d'utilisation de la CCNS
- Possibilité de poser des questions sur un site ou par téléphone (et d'obtenir les réponses)
- Développer des actions spécifiques de terrain

En définitive et, plus qu'une révolution, la CCNS doit être perçue

Comme un outil supplémentaire permettant de mieux appliquer le droit du travail, dans le but d'améliorer la gestion des employeurs du football amateur

... et non comme une contrainte !

François GEORGET et André PREVOSTO complètent les informations qui viennent d'être communiquées.

Le Conseil d'Administration remercie Maître DOUSSET pour la qualité de son exposé et pour la clarté de ses explications.

5 – Assemblée Fédérale du 14 janvier 2006

Le Président commente les différents textes qui seront proposés au vote des délégués lors de l'Assemblée Fédérale. Il revient sur les indemnités de préformation et sur le débat qui sera sans doute engagé sur la Coupe de France, rappelant que « *la Coupe de France est un formidable levier de promotion du football en France* ».

Bruno FOUCHET et François PRAT interviennent sur ce sujet. Il est suggéré de remplacer le système actuel des invitations partenaires par un autre basé sur une limitation « en pourcentage » car ce sont souvent des places inoccupées.

Le Président évoquera ce problème au Conseil Fédéral.

6 – Demande en révision, présentée par la Ligue de Corse, d'une décision de la Commission d'Appel de la LFA du 2 décembre 2005 : match MARIIGNANE / CA BASTIA du 10.09.2005 (CFA 2 – Groupe E)

Le Conseil,

Pris connaissance du dossier,

Compte-tenu qu'une demande en révision d'une décision prise en dernier ressort, doit pour être recevable et conformément à l'article 197 des Règlements Généraux de la FFF, répondre à l'un des motifs suivants :

- non compétence de l'instance
- vice de procédure
- fait nouveau
- violation des règlements

Attendu qu'à l'étude du dossier, il apparaît qu'aucun de ces critères ne peut être retenu pour justifier un nouvel examen de cette décision,

Le Conseil d'Administration de la LFA, à l'unanimité, estime ne pouvoir donner suite à cette demande en révision.

A noter que :

- Messieurs Gérard CAPELLO et Alain PORCU ont quitté la séance,
- Messieurs Alain CHARRANCE et Jean-Claude HAZEUX n'ont pas participé à la délibération, ni au vote.

7 – Compte-rendu des missions fédérales et des commissions

7.1 – Réunion « Football de Masse » du Département Médical du 28 octobre 2005

Pierre-Marie MASSY interviendra sur ce sujet lors du prochain Conseil d'Administration.

7.2 – Compte-rendu des Jeux de la Francophonie Arts et Sports Niger 2005 (rapporteur Jacques GEISSELHARDT)

Le Chef de délégation de cette équipe de Jeunes fait état des difficultés rencontrées lors de son séjour dans ce pays éloigné : chaleur (+ de 40°), alimentation en eau, circulation, présence des équipes invitées, etc... mais grâce au « professionnalisme » des staff médical et technique, tout a pu se dérouler dans de bonnes conditions.

Résultats :

- de groupe :**
- | | |
|------------------------|---------|
| Mali / France | : 3 à 0 |
| France / Burkina Fasso | : 3 à 1 |
| France / Haïti | : 1 à 0 |
- 1/4 de finale :**
- | | |
|------------------|---------|
| Sénégal / FRANCE | : 2 à 0 |
|------------------|---------|

Remerciements du Conseil auprès de son collègue.

7.3 – Département du Football diversifié (rapporteurs Alain CHARRANCE et Gérard CAPELLO)

Football pour tous

Tournée des plages 2006 : la Commission est en attente de la réponse de Sportfive sur les possibilités de participation (partenariat) à celle-ci. On s'orienterait vers une seule tournée, représentant 12 à 15 sites.

Pour l'animation d'autres structures (lacs, villes), un cahier des charges est en préparation.

Enfin, il a été recensé un fort besoin d'animation au niveau du football des quartiers.

Football Loisir

Le plan d'action 2005/2006 a été établi. Il tient compte des analyses remontées par les Ligues et les Districts.

Une réunion décentralisée se tiendra les 7 et 8 avril 2006. Elle verra la participation des Ligues et des Districts d'Atlantique, du Centre, du Centre-Ouest, de Bretagne et du Maine.

Enfin, il faut noter que la **semaine Nationale du football Loisir** se tiendra **du 25 mai au 3 juin 2006**.

Cellule de pilotage

A étudié les dossiers proposés dans les conventions d'objectifs.

Alain CHARRANCE fait état des « nouvelles pratiques » qui frappent à la porte de la FFF (exemple Jorky ball, Beach soccer, ...). Divers entretiens ont été tenus avec les responsables de ces activités. Ceux-ci manifestant une réelle volonté d'aller plus loin dans leur engagement auprès de la FFF, d'autres réunions suivront.

A titre d'exemple, Patrick WINCKE cite la structure qui s'est mise en place à La Défense (« jeu à la carte »). Il y a bien lieu de se positionner avant de perdre certaines de nos pratiques sachant qu'il nous sera demandé de

- supprimer un certain nombre de contraintes (calendaires par exemple),
- simplifier notre réglementation.

8 – Courrier des Ligues et des Districts

8.1 – Lettre du District du Morbihan du 25 novembre 2005 à Frédéric THIRIEZ

Le Conseil prend connaissance du courrier du Président de District relatif à la planification d'une rencontre de Ligue 2 (FC LORIENT / VALENCIENNES un dimanche à 15 h. 45).

8.2 – Courriel de la Ligue de Bretagne du 6 décembre 2005 concernant l'article 39 ter -§ 6 – des règlements généraux

S'agissant d'une suggestion de modification des règlements, la demande est transmise au Département des activités sportives.

8.3 – Lettre du District du Gard-Lozère du 5 décembre 2005, à propos des Conseillers d'Animation

Pris note.

Une réponse sera apportée au Président du District après la rencontre entre le D.T.N. et le Président de la L.F.A.

9 – Divers

9.1 – Lettre de l'UNAF (Monsieur Bernard SAULES) du 22 décembre 2005 au Président du District de la Loire

Pris note.

9.2 – Lettre de Mr Raymond QUERE (US Plougonvelin) du 29 novembre 2005

A propos de sanctions prononcées à la suite d'une affaire de violence. Pris note.

9.3 – Lettre de TORCY Val Maubuée du 28 novembre 2005

Arrêt d'une rencontre de championnat National de Jeunes à la mi-temps, à la suite de la production d'un arrêté municipal.

Pris note de ce dossier traité par la Direction des activités sportives et qui fait l'objet d'un appel.

9.4 – Lettre de Mr GUENICHE (VELIZY) du 16 décembre 2005

A propos de la « praticabilité » d'un terrain, à l'occasion d'une rencontre de Jeunes (13 ans) non jouée et perdue par le club de Vélizy.

Pris note. Réponse circonstanciée sera adressée à l'intéressé par le Président.

9.5 – Lettre de Mr Pascal METAYER (AS AUBUSSON) du 23 décembre 2005 et lettre de Mr José TORRES (US ABB) du 15 décembre 2005

A propos du statut de l'arbitrage.

Ces courriers, auxquels le Président répondra, ont été transmis au groupe de travail chargé d'étudier la simplification des règlements et des différents statuts.

10 – Questions diverses

Billetterie (Intervention d'Alain PORCU)

Pour la Coupe du Monde et pour la Finale de la Champions 'League, la FFF disposera-t-elle de quelques places en direction des Ligues et des Districts ?

La question sera évoquée par le Président au Conseil Fédéral.

11 – Calendrier des réunions

Le Conseil valide les propositions suivantes :

Bureau :

Mardi 24 janvier 2006 à 14 h 30,

Vendredi 3 mars 2006, à 14 h 30

Conseil d'Administration :

Vendredi 17 février 2006 à 16 h 00,

Vendredi 24 mars 2006 à 16 h 00,

Vendredi 28 avril 2006 à 16 h 00,

Vendredi 12 mai 2006 à 16 h 00,

Autres

Réunion commune Conseil Fédéral/Conseil d'Administration de la LFA/Présidents de Ligue :

Vendredi 19 mai 2006 à 15 h 00

Collège des Présidents de District

Samedi 20 mai 2006

Journée des bénévoles

Samedi 20 mai 2006

12 – Documents à consulter

- Dossier sur les aides à l'embauche
- P.V. de l'Assemblée Générale du 06.09.2005 des clubs de la Ligue Lorraine participant à un championnat National
- P.V. de la réunion du 08.11.2005 des clubs de la Ligue Rhône-Alpes participant à un championnat National
- P.V. de la réunion du 21 novembre 2005 des clubs de la Ligue d'Auvergne participant à un championnat National
- Lettre du FC CARREFOUR n° 20 de décembre 2005
- Lettre de l'UNFP n° 62 de décembre 2005
- Bulletin d'information de l'UCPF de novembre/décembre 2005
- L'Entraîneur Français n° 360 de novembre 2005
- Presse-book « Foot saison 2005-2006 »

Le Président

Fernand DUCHAUSSOY

Le Secrétaire Général

Jean-Claude HAZEAX